

Publié le 4 juillet 2025

Les entretiens de l'aménagement, Lyon 2025 : un hymne réussi à tous les opérateurs urbains !

Clap de fin et carton plein pour l'un des évènements les plus attendus de l'année, organisé par le Club Ville Aménagement (CVA), dont la FedEpl est membre-partenaire. Les 26 et 27 juin derniers, ce sont plus de 1200 professionnels et élus qui se sont retrouvés à Lyon pour ce grand rassemblement où se mêlent visites, plateaux, plénières et activités.



La 11^{ème} édition des entretiens est le fruit des travaux engagés par le Club Ville Aménagement durant ces trois dernières années autour de thématiques qui façonnent la fabrique urbaine d'aujourd'hui : adaptation au changement climatique, sobriété foncière, habitat, urbanisme féministe ou encore la conflictualité dans les projets.

L'occasion pour les entreprises publiques locales de rappeler leur rôle opérationnel majeur dans l'aménagement du territoire et dans les groupes de recherche qui questionnent la ville de demain. Avec près d'une trentaine d'Epl d'aménagement membres, le CVA a mis à l'honneur l'agilité et la soutenabilité du modèle des Sem et des Spl.

© 2025 www.lesepl.fr page 1 | 24





Après une plénière autour de l'adaptation des projets urbains au changement climatique, les participants ont pu profiter de visites d'opérations emblématiques de la métropole de Lyon : l'hôtel logistique urbain multimodal sur étage et l'USIN, le site totem de l'industrie en ville portés par la SERL; le quartier de la confluence porté depuis plus de 20 ans par la Spl Lyon Confluence ; l'aménagement du pôle multimodal de la Part-Dieu par la Spl du même nom ou encore l'aménagement du Grand centre de Villeurbanne par la Société villeurbannaise d'urbanisme (SVU), entre valorisation d'un patrimoine remarquable et création d'une nouvelle centralité urbaine.

C'est aussi autour de riches échanges (qui ont tous fait salle comble!) que les professionnels se sont retrouvés, durant lesquels les Epl étaient à l'honneur. **Agnès Thouvenot**, présidente de la Fédération régionale des Epl Auvergne Rhône-Alpes et présidente de la **SVU**, est revenue sur la position des élus face à la sobriété foncière et à l'acceptabilité des projets, au côté de **Lisa Belluco**, députée de la Vienne, qui porte un projet de modification de la loi ZAN à l'Assemblée nationale. C'est aussi autour des nouvelles compétences et des nouveaux métiers dans l'aménagement qu'ont pu échanger **Bernard Bletton**, directeur général de la **SEDIA** et **Raphaël Catonnet**, directeur général d'**Europolia-Oppidea**, au côté de deux professeures des universités.

Le temps des partenariats ? La table ronde dédiée au sujet a prouvé que l'heure était aux montages hybrides, dans lesquels les liens entre l'aménagement et la promotion immobilière évoluent et se resserrent. Un sujet notamment porté par **Cédric Tel-Boïma**, directeur général adjoint du **groupe ALTEMED** et **Isabelle Bonnaud-Jouin**, Directrice de l'Economie Mixte à la Banque des Territoires.

La liste est longue, mais mentionnons également **Sylvie Borst**, directrice générale de la **Spl Paris & Métropole Aménagement**, qui a participé à la restitution du groupe de travail concernant l'urbanisme féministe, en donnant une place centrale aux questions d'usages et de la sécurité dans la conception amont des

© 2025 www.lesepl.fr page 2 | 24



projets urbains.

Un moment fort en partage, durant lequel a été présenté le nouveau directeur du Club Ville Aménagement, **Florent Sainte Fare Garnot**, directeur général de la <u>Spl Lyon Part-Dieu</u>. Toutes nos félicitations pour cette prise de fonction!

Le CVA va désormais s'atteler à définir les thématiques de son nouveau cycle de réflexion, dans la continuité des Entretiens de l'aménagement. Restez connectés !

Plus d'informations sur :

Le Club Ville Aménagement

Les Entretiens de l'Aménagement

À télécharger

• Analyse Anil Loi de finances pour 2024

Publié le

Tourisme, attractivité et promotion économique : les Epl au cœur du développement des territoires

Les organismes de tourisme et de développement économique jouent un rôle clé dans la dynamisation des économies locales. Véritables moteurs de croissance, ils contribuent à la création de richesses, à la valorisation des ressources locales et au rayonnement national et international des destinations.

© 2025 www.lesepl.fr page 3 | 24





L'attractivité touristique d'un territoire repose sur sa capacité à offrir une expérience touristique singulière et de qualité. L'attractivité économique combine à la fois des atouts structurels, une qualité de vie et une vision stratégique de développement du territoire.

Face aux défis de l'attractivité des territoires tant sur le plan touristique qu'économique, les Epl apportent des réponses concrètes, durables, innovantes et sur mesure. Grâce aux outils souples & flexibles de l'économie mixte, les collectivités disposent de leviers efficaces pour agir au plus près des besoins de leur territoire. Plus du quart des Epl interviennent dans les filières du tourisme, de la culture et des loisirs et près de 100 Epl dans le domaine du développement économique. Leurs domaines d'activité s'étoffent au fil des années pour mieux répondre aux évolutions des usages, dans un environnement de plus en plus interconnecté.

Cet atelier mettra en lumière le rôle stratégique des Epl dans l'attractivité et la vitalité économique des territoires. Il s'appuiera sur leurs spécificités, le développement de nouveaux modèles et les synergies inter métiers, notamment entre les activités touristiques et économiques. Cet atelier offrira également l'occasion de mettre l'accent sur le rôle des foncières intervenant dans le secteur du tourisme et contribuant à accompagner les mutations du secteur.

Rendez-vous le mercredi 15 octobre à 14h30 au congrès des Epl à Montpellier et sur notre site dédié :

www.congresdesepl.fr

© 2025 www.lesepl.fr page 4 | 24



• Analyse Anil Loi de finances pour 2024

Publié le

Episcope : l'enquête annuelle sur les Sem, les Spl et SemOp se poursuit

La Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl) poursuit son enquête annuelle sur les Sociétés d'économie mixte (Sem), les Sociétés publiques locales (Spl) et les Société d'économie mixte à Opération unique (SemOp), avec pour objectif de parfaire la connaissance de l'économie mixte.



Depuis quelques semaines, dirigeantes et dirigeants des Entreprises publiques locales (Epl) en activité sont invités par mail et par téléphone à répondre à un questionnaire en ligne. La société Aviso a été mandatée pour réaliser l'enquête, qui couvre un large éventail de thématiques permettant de mieux appréhender les tendances et les enjeux de l'économie mixte.

Une activité de veille et de prospective pour anticiper et

© 2025 www.lesepl.fr page 5 | 24



construire l'avenir du mouvement

En tant qu'organisme de référence pour la collecte d'informations sur l'ensemble des composantes de l'économie mixte, la FedEpl traite, analyse, et diffuse les données acquises par différents canaux. L'enquête annuelle auprès des dirigeantes et des dirigeants d'Epl en est un essentiel pour maintenir à jour et compléter les données exploitées.

Lire aussi

Note de conjoncture 2025 : les Epl devant le mur des investissements

Ces démarches permettent à la FedEpl de continuer à valoriser l'économie mixte auprès de différents interlocuteurs et de proposer des services adaptés aux enjeux actuels des Epl. L'enquête aborde ainsi plusieurs thématiques autour de l'activité économique et de la situation des Epl. Les sujets de la gouvernance et des démarches de responsabilité sociétale et environnementale sont également abordés.

La participation essentielle et attendue des Entreprises publiques locales

Les informations recueillis serviront en outre à la rédaction de l'Eplscope 2025, le Baromètre de l'économie mixte locale. Document de référence pour la diffusion de la connaissance, il dresse un état des lieux et décrypte les dynamiques observées dans les différents domaines d'intervention des Epl. Représentant une treizième édition, la version 2025 sera publiée à l'occasion du Congrès national des Epl qui se tiendra du 14 au 16 octobre 2025 au Corum de Montpellier.

Lire aussi

Episcope 2024 : l'économie mixte locale, un modèle qui s'affirme et se renforce

La FedEpl remercie par avance les présidences et directions de Sem, Spl et SemOp pour leur mobilisation et le temps qu'elles consacreront à l'enquête. Un maximum de participations, par ailleurs toutes anonymisées et traitées globalement, est essentiel à une bonne représentation de cette étude sur l'économie mixte locale.

À télécharger

• Analyse Anil Loi_de_finances_pour_2024

Publié le 3 juillet 2025

© 2025 www.lesepl.fr page 6 | 24



Partenaires depuis 2014, la FedEpl et l'Inrap renouvellent leur protocole d'accord

Le 19 juin dernier, à l'occasion de la Rencontre nationale de la Fédération des élus des Entreprises publiques locales, Philippe Laurent, Président de la Fédération des élus des Entreprises publiques locales, et Daniel Guerin directeur général délégué de l'Inrap, ont renouvelé leur partenariat pour trois années supplémentaires.



De nombreuses Epl collaborent étroitement avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), que ce soit pour la réalisation de diagnostics et de fouilles en amont des opérations d'aménagement, ou pour la valorisation et la médiation auprès du grand public de la recherche archéologique. Ce partenariat a pour objectif d'accompagner les Epl sur les sujets d'archéologie préventive, de contribuer à des actions de formation, de participer à des supports destinés aux Epl et des échanges d'informations. support

Présidé par **Dominique Garcia**, l'Inrap a par ailleurs publié un guide pratique à destination des aménageurs, pour mener à bien la détection de vestiges et éviter les interruptions de chantiers.

La FedEpl siège également au Conseil d'administration de l'Inrap, témoignant ainsi de son engagement aux côtés des acteurs de la recherche et de l'aménagement du territoire.

L'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), en quelques chiffres :

© 2025 www.lesepl.fr page 7 | 24



- 1 702 diagnostics terrestres et subaquatiques réalisés.
- 235 fouilles réalisées par l'Inrap au 31 décembre 2024
- 222 rapports de fouilles remis à l'État et aux aménageurs
- 335 visites de chantiers (tous publics confondus, scolaires, aménageurs, élus)
- 99 % taux d'avis favorables rendus par les commissions territoriales de la recherche archéologique sur les rapports de fouille remis
- 755 publications scientifiques impliquant 515 agents
- 44 expositions coproduites par l'Inrap

• Analyse Anil Loi_de_finances_pour_2024

Publié le

Penser client, piloter collectivement et innover avec l'IA : focus sur le module 3 de la formation PGMS

Alors que les dirigeants d'Epl font face à des attentes citoyennes accrues, à une évolution rapide des usages et à la montée en puissance des technologies, la capacité à conjuguer vision stratégique, innovation et leadership opérationnel devient un impératif.

C'est dans cette perspective que s'inscrit le Module 3 de la formation Post Graduate en Management Stratégique (PGMS), co-construit par la FedEpl et HEC Paris Executive Education, qui se déroule du 3 au 6 février 2026 et aborde des thématiques clés : expérience client, stratégie Data et IA, pilotage collectif et communication orale.

© 2025 www.lesepl.fr page 8 | 24







2025>2026



Comprendre et améliorer l'expérience client

Le module s'ouvre avec Flavie Salha, sur une séquence dédiée à la création d'une expérience usagers-clients différenciante. L'objectif est d'identifier les moments clés du parcours client, de mieux comprendre les attentes, les irritants, et de s'approprier des leviers concrets pour accroître satisfaction, fidélité et performance globale.

Des méthodes simples, nourries d'exemples inspirants et mises en pratique en sous-groupes, permettent aux participants de transposer directement ces enseignements à leur réalité professionnelle.

Données, IA générative : un nouveau levier stratégique

La deuxième journée est consacrée à la transformation numérique, guidée par François Cazals. En explorant les trois grandes phases de l'évolution des systèmes d'information, les participants prennent la mesure des bouleversements induits par l'intelligence artificielle.

Au-delà des concepts, cette session propose des cas concrets et des outils d'IA générative, ainsi qu'une méthodologie de mise en œuvre (MAVATIC) pour bâtir une stratégie Data & IA cohérente et opérationnelle.

Décider en équipe : l'expérience du business game

Le troisième jour est rythmé par une expérience immersive : le Customer Value Challenge, un business game animé par Marie-Lys Leschiera.

Les participants prennent la posture d'un Comité de Direction et pilotent une entreprise virtuelle sur plusieurs

© 2025 www.lesepl.fr page 9 | 24



cycles de décision. Ils y apprennent à segmenter un marché, cibler une clientèle, concevoir une stratégie, mesurer leur performance et faire face à l'imprévu. Cette mise en situation développe la prise de décision stratégique, l'intelligence collective et la posture de dirigeant.

Incarner ses idées à l'oral

Enfin, le module se conclut avec une session conduite par Paul Vialard, autour de la communication orale. En partant de la présentation de leur projet d'entreprise, les participants travaillent sur les fondamentaux de l'art oratoire : respiration, posture, voix, regard, silence, et surtout la capacité à adapter son discours à son auditoire.

Cette séquence vise à renforcer l'impact de leurs prises de parole, tant en interne qu'en externe.

Une pédagogie fondée sur la pratique et la collaboration

Comme dans les modules précédents, le cas pratique fil rouge reste un socle structurant. Il permet d'ancrer les apprentissages, de tester les outils présentés et de construire une démarche stratégique complète et collaborative.

Présent tout au long du programme, François Clément assure un accompagnement continu des groupes. Dans ce module comme dans les autres, il intervient en tant que coach, pour aider les participants à structurer leur réflexion, affiner leurs analyses et challenger la cohérence de leur stratégie.

Ce suivi personnalisé favorise une réelle montée en compétences et prépare les équipes à restituer leur projet avec clarté et conviction.

Le module 3 propose ainsi une montée en compétences complète, au croisement de l'innovation, du pilotage et de la relation client – trois piliers essentiels pour un management stratégique durable.

Dates des modules du PGMS 2025-2026 :

Module 1 : 23 - 26 septembre 2025 Module 2 : 25 - 28 novembre 2025 Module 3 : 3 - 6 février 2026

Module 4 : 30 mars – 3 avril 2026

Informations et inscription

Téléchargez la plaquette PGMS 2025-2026 ICI Inscription à la formation ICI

Contacts

Elise Verneyre – Tél : 01 53 32 22 28 – <u>e.verneyre@lesepl.fr</u> Nathaniel Frescal – Tél : 01 53 32 22 37 – <u>n.frescal@lesepl.fr</u>

© 2025 www.lesepl.fr page 10 | 24



• Analyse Anil Loi de finances pour 2024

Publié le 2 juillet 2025

Le plan France Ruralités poursuivi "à moyens constants"

Vendredi 20 juin, le Premier ministre s'est rendu dans les Vosges pour présider un comité interministériel aux Ruralités. Il en a profité pour faire un point sur l'avancée, à mi-parcours, du plan "France Ruralités" 2023-2027, plan qui sera poursuivi « à moyens constants », disette budgétaire oblige. En 2025, 467 nouvelles communes ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre du programme "Villages d'avenir" pour la réalisation de leurs projets d'aménagement.



Accompagné de sept de ses ministres, François Bayrou s'est rendu dans les Vosges vendredi 20 juin pour présider un comité interministériel aux Ruralités. L'occasion de présenter un premier bilan du plan « France Ruralités » lancé en 2023 et qui arrive aujourd'hui à mi-parcours. Pour rappel, ce programme repose sur 4 axes : le dispositif "Villages d'avenir", la reconnaissance de la contribution des territoires ruraux à la planification écologique, l'accompagnement à la résolution des problèmes du quotidien (emploi, mobilité, accès aux soins, à l'éducation et à la culture) et le renforcement des dispositifs fiscaux et sociaux mobilisables en faisant évoluer les ZRR (Zones de revitalisation rurale) en zones FRR (France ruralités revitalisation).

© 2025 www.lesepl.fr page 11 | 24



Lors de ce comité, François Bayrou a donc annoncé la poursuite du plan "France Ruralités" et « l'amplification » des mesures les plus prometteuses. Réserve de taille : au vu des contraintes budgétaires qui pèsent sur le pays, le Premier ministre estime qu'il "n'est plus temps d'injecter de l'argent nouveau sur des dispositifs dont on n'a pas l'assurance qu'ils fonctionnent". Bref, ces potentielles amplifications du programme se feront "à moyens constants", de manière à "cibler et faire perdurer tous les dispositifs qui fonctionnent".

Exemple parmi d'autres, la dotation aménités rurales, qui constitue le principal concours financier de l'État aux communes rurales abritant des aires naturelles protégées et menant des actions de préservation de ces aménités, et qui avait bénéficié d'une rallonge de 58 millions d'euros en 2024, portant son total à 100 millions d'euros, restera stable à l'avenir. Elle s'élèvera in fine à 110 millions d'euros en 2025.

De nouvelles mesures encore peu concrètes

Si le gouvernement annonce des mesures pour poursuivre le plan "France Ruralités", celles-ci relèvent plutôt d'orientations non quantifiées. Pour ce qui est des mobilités, la prolongation du plan prévoit par exemple le déploiement du fonds vert mobilités et du fonds de soutien à la mobilité des aides à domicile dans les territoires ruraux, le versement mobilité régionale et rurale ou encore la création d'un guide de la mobilité à destination des collectivités.

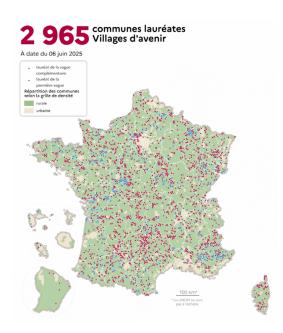
Pour ce qui est du logement, la feuille de programmation prévoit la facilitation de la réhabilitation des parcs de logements des collectivités, l'accroissement des aides dédiées à la rénovation des logements patrimoniaux, la dynamisation du recours aux aides à la sortie de la vacance de logements ou encore la création d'un guide du parcours de la rénovation énergétique pour les élus ruraux.

Plus de 400 nouvelles communes rejoignent le programme "Villages d'avenir" en 2025

Localisation des communes lauréates du dispositif "Villages d'avenir" © ANCT

© 2025 www.lesepl.fr page 12 | 24





Depuis le lancement du dispositif "Villages d'avenir" en début d'année 2024, 2 965 communes ont bénéficié ou sont en train de bénéficier de l'aide de 120 chefs de projet pour un accompagnement personnalisé dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets d'aménagement et de développement. La première année a permis d'accompagner 320 projets de réhabilitation de bâtiments, de réalisation de logements, de commerces, de services de proximité, d'aménagement d'espaces publics ou encore de développement des mobilités.

Puis, en mars 2025, Françoise Gatel, ministre déléguée chargée de la ruralité, a annoncé une nouvelle vague du programme "Villages d'avenir". À ce jour, 467 nouvelles communes de moins de 3 500 habitants ont rejoint le dispositif. Au total, 4 688 projets vont voir le jour au bénéfice de 2,6 millions d'habitants. À noter également que le programme bénéficie du soutien du Cerema, via le recrutement de 20 directeurs de projet "Villages d'avenir", positionnés en renfort des chefs des projets de l'État dans 20 départements.

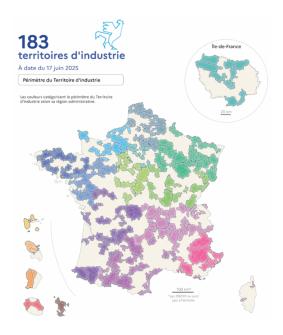
Lutter contre la désertification commerciale et renforcer l'industrie

Le plan "France Ruralités" devait également permettre de soutenir le commerce rural. Les enjeux sont prégnants : en 2025, plus de 21 000 communes, soit environ 62% du nombre total de communes, ne disposent plus d'aucun commerce, alors qu'elles n'étaient que 25% en 1980. Grâce à l'ouverture d'un fonds de soutien pour la réduction de la désertification commerciale et à l'amélioration de l'accès aux services de première nécessité, le plan "France Ruralités" a permis de valider 604 projets au sein de 455 communes, pour un montant de 14 millions d'euros. Aujourd'hui, 163 projets ont été livrés et 441 sont en cours.

Localisation des différents "Territoires d'industrie" © ANCT

© 2025 www.lesepl.fr page 13 | 24





Au-delà du plan "France Ruralités", d'autres actions ont été mises en place, pas toujours là où on les attendait. Un tiers des emplois en zone rurale étant liés à l'industrie, le programme "Territoires d'industrie" constitue un levier à déployer pour favoriser le développement économique des communes rurales. Lancé en 2018, ce dispositif a permis de labelliser 183 "Territoires d'industrie", dont presque 80% pour tout ou partie en zonage "France ruralités revitalisation". Entre 2018 et 2022, les "Territoires d'industrie" ont concentré 44% des créations d'emplois industriels et, depuis fin 2023, 2 700 actions ont été identifiées et réalisées par les élus et les industriels.

À télécharger

• Analyse Anil Loi de finances pour 2024

Publié le

Trophées des Epl 2025 : a voté!

Les Trophées des Epl constituent un événement fort de la vie de la FedEpl. Ils seront décernés aux lauréats lors du Congrès et du Salon des Epl de Montpellier (du 14 au 16 octobre 2025).

© 2025 www.lesepl.fr page 14 | 24





Les Trophées des Epl sont décernés dans 4 catégories : attractivité du territoire, bâtiment durable, services au public et ville de demain – ville intelligente. Le 25 juin dernier, le comité de présélection s'est réuni et a retenu 14 projets sur la base des critères suivants : développement durable et transition énergétique, innovation, pertinence économique et sociale et valeur ajoutée de l'Epl.

Les dossiers des Epl présélectionnées sont à présent accessibles en ligne, vous pouvez voter pour votre projet préféré. Les votes en ligne sont ouverts jusqu'au 1er septembre prochain 23h59, n'hésitez pas à partager ces belles initiatives.

Retrouvez ci-dessous le lien vers la page de présentation des dossiers de candidature, tels qu'ils ont été déposés et à partir desquels vous pourrez orienter votre choix :

Je vote!

Quelques rappels du règlement :

Chaque votant devra obligatoirement s'identifier, et ne pourra voter qu'une seule fois. Les votes multiples émanant d'une même personne seront considérés comme nuls et non avenus. Ni le personnel de la FedEpl ni celui des Epl nommées ne pourront voter. Les votes en ligne viendront pondérer le choix du jury à hauteur de 20%.

C'est à vous de jouer!

© 2025 www.lesepl.fr page 15 | 24



• Analyse Anil Loi de finances pour 2024

Publié le

Testez le Référentiel Renaturation : un outil innovant pour repenser les sols urbains

Dans le cadre de son partenariat avec l'Institut de la Transition Foncière, la FedEpl relaie l'appel à manifestation d'intérêt lancé pour tester un outil inédit d'aide à la décision en matière de renaturation des sols. Un appel à destination des porteurs de projets soucieux d'intégrer la qualité des sols dès les phases amont de leurs opérations.



La renaturation des sols anthropisés devient un enjeu central des projets d'aménagement durable. Pour accompagner cette transition, l'Institut de la Transition Foncière lance un appel à manifestation d'intérêt en vue de tester une première version de son outil Référentiel Renaturation, co-développé avec le soutien d'ARP-Astrance, d'Icade et de l'ADEME.

Cet outil d'aide à la décision a pour ambition de guider les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre tout au long d'un projet de renaturation, depuis l'analyse d'un sol initialement dégradé jusqu'à la définition d'un état final souhaité. Grâce à une lecture multifonctionnelle des sols, le Référentiel permettra aux porteurs de projets de

© 2025 www.lesepl.fr page 16 | 24



hiérarchiser les fonctions écologiques à prioriser en fonction de l'usage prévu, et d'arbitrer entre différentes méthodes de renaturation selon les contraintes du site.

Cet appel s'adresse exclusivement à des projets en phase amont ou en cours, portant sur des sols déjà artificialisés. Les projets déjà achevés ne sont pas éligibles.

Les structures intéressées sont invitées à remplir le formulaire de candidature avant le 25 juillet 2025. Plus d'informations sur l'outil

Accéder à l'AMI

À télécharger

• Analyse Anil Loi_de_finances_pour_2024

Publié le

Commission Outre-mer : cap sur une mobilisation renforcée pour les territoires ultramarins

La Fédération élus des Entreprises publiques locales a organisé, le 26 juin dernier une Commission Outre-mer placée sous le signe de la coopération, du dialogue et de l'action. Sous la présidence de Stéphane Lenormand, député de Saint-Pierre-et-Miquelon, cette instance a réuni de nombreux acteurs engagés pour le développement des territoires ultramarins.

© 2025 www.lesepl.fr page 17 | 24





Une présidence ancrée dans le terrain

Fraîchement nommé président de la Commission, Stéphane Lenormand a affirmé sa volonté de faire des Epl des leviers incontournables du développement local. Deux priorités structurent sa feuille de route : <ul<ul<ul<ul<ul<ul<ul<ul<ul<ul<ul<ul<ul<ul<ul<ul<ul<ul<ul<ul<l

- Valoriser les Epl ultramarines et leurs réussites ;
- Lever les freins à leur développement par des solutions concrètes et adaptées.

La Commission se positionne ainsi comme un véritable espace de co-construction et de partage entre élus, opérateurs et partenaires institutionnels.

Des défis communs, des réponses partagées

Les échanges ont mis en lumière des problématiques transversales, bien connues des territoires ultramarins :

- Le coût de la vie, avec des écarts allant jusqu'à +78 % sur certains produits à Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- L'enclavement géographique et ses impacts sur la logistique et l'économie ;
- La crise du logement, exacerbée en Guadeloupe par des blocages réglementaires et institutionnels ;
- Les difficultés d'assurance, notamment en zone cyclonique ;
- L'adaptation des normes de construction, souvent inadaptées et génératrices de surcoûts ;
- Le besoin de diversification économique, notamment dans l'économie bleue et le numérique, en particulier en Guyane

Lire aussi

© 2025 www.lesepl.fr page 18 | 24



<u>Stéphane Lenormand (député, Saint-Pierre-et-Miquelon) : « Proposer des déclinaisons pratico-pratiques de la décentralisation »</u>

Les points à l'ordre du jours étaient les suivants :

1. La coopération régionale dans les Outre-mer, un levier à activer

La Fédération a présenté en exclusivité Le guide « Les Epl au service de la coopération régionale des collectivités en Outre-mer » publié dans les prochains jours, qui met en avant le rôle des Epl comme actrices de la coopération régionale. Ce travail, réalisé avec la Caisse des Dépôts et le cabinet Prospective et Coopération met en lumière le rôle des Epl en tant qu'opératrices de projets de coopération ou dans le cadre de leurs activités commerciales à l'étranger. Il a été souligné que la coopération régionale ultramarine est une dynamique en cours, soutenue par les acteurs institutionnels publics. Malgré des efforts à faire, on constate un renforcement des liens de coopération régionale dans les trois océans depuis 20 ans.

2. Normes de construction : vers une reconnaissance des réalités locales

La présentation d'Aurélien Lopez, Référent Outre-mer à l'Agence Qualité Construction, sur le **programme OMBREE et les « Assises de la Construction Durable en Outre-mer »** a démontré l'importance d'adapter les normes aux réalités locales. Le programme OMBREE vise à outiller les professionnels ultramarins et à valoriser leur expertise locale, souvent sous-estimée. (voir présentation en pj).

Les « Assises » ont mis en évidence la difficulté pour les fédérations locales du bâtiment de participer à l'écriture des normes nationales. Un **Livre Blanc** propose des recommandations, notamment la **création de** « **cellules locales » ou entités par bassin** pour travailler sur des normes adaptées aux territoires et les intégrer au circuit de validation national. Une avancée majeure a été la **loi adoptée en mars 2025 au Sénat et en juin à l'Assemblée nationale**, qui prévoit la **création de « comités référentiels construction »**, donnant une base légale à ces lieux de concertation locaux pour l'écriture des normes. La proposition de créer un « **Forum de la Construction Inter Outre-mer »** a également été formulée pour accompagner et coordonner les travaux de ces commissions locales et servir d'interlocuteur technique au niveau national.

Et maintenant ? Une dynamique à poursuivre

La Fédération appelle à renforcer la mobilisation collective. Des groupes de travail thématiques verront bientôt le jour, autour de sujets comme l'adaptation des normes.

L'écoute attentive des pouvoirs publics et la volonté affichée d'avancer offrent une « fenêtre d'ouverture » à saisir rapidement. La Fédération des élus des Entreprises publiques locales est à votre disposition pour vous accompagner et porter les messages qui feront avancer vos projets et vos territoires. Nous vous encourageons à rester force de proposition et à vous manifester pour contribuer à ces dynamiques collectives.

L'heure est à la co-construction et à l'action conjointe pour bâtir un avenir prospère pour nos territoires d'Outre-mer!

© 2025 www.lesepl.fr page 19 | 24



• Analyse Anil Loi de finances pour 2024

Publié le

La Fédération rencontre « Notaires de France » (Conseil Supérieur du Notariat)

Les notaires représentent un maillon essentiel des opérations foncières et sont à ce titre des interlocuteurs de l'économie mixte locale. Parallèlement, le droit public notarial se développe et se structure. Deux bonnes raisons parmi d'autres pour inscrire ce rendez-vous du 24 juin comme composante des relations institutionnelles de la FedEpl.



Les notaires : une profession qui se veut proche des projets publics et des enjeux actuels du

© 2025 www.lesepl.fr page 20 | 24



foncier

17 000 notaires maillent la France de leur office désormais centrés sur une multitude de prérogatives et services en lien avec l'évolution de la société et des usages immobiliers. Le Conseil Supérieur du Notariat (CSN) permet aux notaires d'embrasser ces dynamiques et de se les approprier en assurant plusieurs missions : centre de ressource, organe disciplinaire subsidiaire, carrières, prospective sur la profession, formation, numérique, déontologie, juridique, animation du réseau, contrôle, etc.

Parmi ces dynamiques, nous trouvons les projets urbains durables ou plus simplement l'action des Epl en matière d'aménagement, de foncier ou encore d'immobilier qui impliquent pour le notaire une connaissance fine du fonctionnement des projets locaux et des opérateurs de tout type.

Le rendez-vous a ainsi permis de balayer les enjeux réciproques qui irriguent l'action des notaires et des Epl, dans un contexte foncier complexe.

Le Conseil Supérieur du Notariat structure son « droit public notarial »

Devant la croissance des volontés de faire des acteurs publics locaux, certains notaires ont développé une expertise spécifique à la croisée des chemins du droit notarial et du droit public; un droit notarial mixte si l'on devait paraphraser. Le CSN labellise chaque année plusieurs offices spécialisés « notaires conseil des personnes publiques » (un peu plus de 300 aujourd'hui) reconnus comme maitrisant les rouages d'opérations telles que : l'articulation entre la domanialité et le droit des sociétés, les outils publics de maitrise foncière, les outils de planification et de sobriété foncière, la promotion immobilière par des opérateurs hybrides ou encore l'ingénierie. Une section spécifique de leur Institut d'Etude Juridique est dédiée au suivi et au développement de ces thématiques de droit public.

Ces champs particuliers feront utilement l'objet de collaborations entre la FedEpl et le CSN pour assurer une fluidité quotidienne dans les opérations des Epl.

À télécharger

• Analyse Anil Loi de finances pour 2024

Publié le 26 juin 2025

Certificat d'urbanisme : précisions sur le principe

© 2025 www.lesepl.fr page 21 | 24



de la cristallisation des règles d'urbanisme

Par un arrêt du 6 juin, le Conseil d'État juge qu'un permis de construire peut être délivré à un projet qui ne respecte pas les dispositions d'urbanisme « cristallisées » à la date du certificat d'urbanisme mais qui est conforme aux dispositions en vigueur à la date de la délivrance du permis.



En 2018, le maire des Lilas a délivré un certificat d'urbanisme à la propriétaire d'une parcelle située sur sa commune. Peu de temps après, le PLU de la commune des Lilas est remplacé par le PLUi d'Est Ensemble. En 2020, la propriétaire se voit refuser un permis de construire un immeuble de 10 logements sur cette parcelle au motif que le permis n'est pas conforme au PLU de la commune des Lilas. La propriétaire conteste cette décision.

Le Conseil d'État va lui donner raison. Il rappelle que « les dispositions de l'article L. 410-1 du code de l'urbanisme ont pour effet de garantir à la personne à laquelle a été délivré un certificat d'urbanisme, quel que soit son contenu, un droit à voir sa demande de permis de construire, déposée durant les dix-huit mois qui suivent, examinée au regard des dispositions d'urbanisme applicables à la date de ce certificat, à la seule exception de celles qui ont pour objet la préservation de la sécurité ou de la salubrité publique ». C'est le principe de la cristallisation des règles d'urbanisme.

En revanche, précise-t-il, elles n'ont, « ni pour objet ni pour effet de la priver de son droit d'obtenir un permis de construire lorsque son projet est conforme aux règles d'urbanisme applicables à la date de la décision prise sur sa demande ou, si le projet n'est pas conforme à celles de ces règles qui n'ont pas pour objet la préservation de la sécurité ou de la salubrité publique ou à une partie divisible d'entre elles, lorsqu'il l'est aux règles de même objet applicables à la date du certificat d'urbanisme. »

© 2025 www.lesepl.fr page 22 | 24



CE 6 juin 2025, n° 491748

- https://www.legifrance.gouv.fr/ceta/id/CETATEXT000051700087?init=true&page=1&guery=491748

À télécharger

• Analyse Anil Loi de finances pour 2024

Publié le

Stéphane Lenormand (député, Saint-Pierre-et-Miquelon) : « Proposer des déclinaisons praticopratiques de la décentralisation »

Le député de Saint-Pierre-et-Miquelon, Stéphane Lenormand, est le nouveau président de la Commission Outremer de la Fédération des élus des Entreprises publiques locales. Il nous explique les raisons pour lesquelles il a choisi de répondre favorablement à la demande de la Fédération et quelles sont les priorités qu'il entend défendre pour les Epl ultramarines.



Vous êtes le nouveau président de la Commission Outre-mer de la FedEpl. Pourquoi avoir répondu favorablement à cette proposition ?

Je suis député depuis 2022. C'est une mission dans laquelle je m'investis fortement. Mais j'ai toujours l'âme chevillée au corps de l'élu local, de terrain, celui qui voit les choses se réaliser. J'adore le mandat de député mais il est plus virtuel (NdIr, il est président du groupe Liot à l'Assemblée nationale). J'ai été élu local pendant

© 2025 www.lesepl.fr page 23 | 24



20 ans, président du Conseil territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon. J'ai été aussi président d'une Sem locale d'aménagement. Je voulais rester au contact de cette réalité de terrain et la présidence de la commission m'offre cette possibilité.

Comment percevez-vous les priorités pour les Epl ultramarines ?

Je suis un fervent défenseur de la décentralisation, notamment dans les territoires ultramarins. Il faut donner un maximum de pouvoirs à ces territoires, essayer de favoriser l'harmonisation des normes en prenant en compte leur environnement. Chacun d'entre nous doit pouvoir dégager le mode d'emploi qui lui correspond le mieux. Les Epl donnent cette possibilité, cette souplesse, il est donc nécessaire aussi de mieux sécuriser les élus qui s'y investissent.

Avez-vous arrêté une feuille de route en votre qualité de président de cette commission ?

Je souhaite que tous les territoires me remontent leurs besoins, afin de dégager des synergies, alimenter les cadres de la FedEpl des sujets prioritaires qui sont les nôtres afin qu'ils puissent peser sur les ministères, pour rendre la vie des élus plus facile. Je souhaite bien entendu porter tous ces débats aussi à l'Assemblée nationale. 90 % des Outre-mer sont des îles, en dehors de la Guyane, elle-même très enclavée. Cette insularité génère de fait des similitudes dans la manière d'aborder et de trouver des solutions entre nous. Si les contextes diffèrent, les modalités opérationnelles sont identiques. Nous souhaitons tous une déclinaison pratico-pratique de la décentralisation.

Vous pointez du doigt cette recentralisation de l'Etat, peut-être plus fortement ressentie encore dans les territoires ultramarins...

Chaque loi votée devait avoir une déclinaison pour chacun d'entre nous. Par exemple, sur la fin de vie, les soins palliatifs, le texte de loi en débat stipule qu'en Polynésie, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon, la loi se déploiera à travers des ordonnances. Qu'est-ce à dire ? Va-t-on nous imposer une décision d'en haut sans avoir sondé les acteurs locaux ? Pour les normes, c'est le même problème. Nous sommes à Saint-Pierre-et-Miquelon, dans le voisinage du Canada et des Etats-Unis : les normes européennes et donc françaises auxquelles nous sommes soumis ne sont pas celles de ces deux pays. Les surcoûts en matière de transports de certains produits sont trop élevés. On fait faire des centaines de kilomètres à des produits normés européens alors qu'ils sont à quelques kilomètres de chez nous et donc à des prix moins élevés.

Ce débat sur le surcoût des normes revient souvent dans les bouches des élus ultramarins. Espérez-vous un jour apporter une amélioration supplémentaire ?

Il semblerait que Manuel Valls ait pris le sujet à bras le corps. Nous attendons avec impatience les débats parlementaires autour de la vie chère dans l'Outre-mer, prévus fin juin. Il faudrait faire plus confiance aux élus pour qu'ils mettent en place des solutions plus pragmatiques. Il faut aussi protéger les élus, notamment ceux des Epl, pour qu'ils soient encouragés à aller dans cette direction.

À télécharger

• Analyse Anil Loi de finances pour 2024

© 2025 www.lesepl.fr page 24 | 24